

JOURNAL MUNICIPAL

Printemps 2013


LE TOUVET
GRESIVAUDAN

Dossier : au printemps embellir notre village !



Rubrique spéciale «rythmes scolaires»

À noter

PERMANENCES DES ÉLUS

MAIRIE DU TOUVET

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les élus au
06 87 76 15 09

Vous voulez rencontrer un élu, prenez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la mairie du Touvet.

Laurence THÉRY, maire, délégation action sociale et communication, du lundi au jeudi de 17h30 à 20h30, le vendredi et le samedi de 10h00 à 18h00 sur rendez-vous.

André GONNET, 1er adjoint, délégation qualité de vie et travaux, tous les jours après 18h00 et le vendredi de 9h00 à 18h00 sur rendez-vous.

Véronique CARTIER, 2e adjointe, délégation solidarités vie scolaire et petite enfance, le lundi de 14h00 à 19h00 sur rendez-vous.

Franck Minair, 3e adjoint, délégation finances, mardi, mercredi, jeudi et samedi après 19h00 sur rendez-vous.

Vincent Berlandis, 4e adjoint, délégation urbanisme et logement, le jeudi de 14h à 18h sur rendez-vous.

Michel Nolly, 5e adjoint, délégation vie associative, le lundi et le mardi à partir de 17h30 sur rendez-vous.

Pascal Weil, 6e adjointe, délégation commerces artisanat et ressources humaines, sur rendez-vous.

Adresse mél : mairie@letouvet.com

Adresse web : www.letouvet.com

Tél. 04 76 92 34 34 - Fax 04 76 92 34 30

- le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

- le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

- le samedi de 9h00 à 12h00

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00; le samedi de 9h00 à 12h00.

Point WiFi

En libre accès aux heures d'ouverture de la Bibliothèque.

Conseils municipaux

Tous les 1ers mardis de chaque mois à 20h30, salle du conseil de la mairie.

Conseils municipaux d'enfants

Renseignements au 04 76 92 34 34.

DÉPUTÉ DE L'ISÈRE

François Brottes - secrétaire parlementaire.

77, place de la Mairie - 38660 LA TERRASSE.

Tél. 04 76 92 18 96 - Fax 04 76 92 18 98.

PERMANENCE DU CONSEILLER GÉNÉRAL

Georges Bescher reçoit sur rendez-vous, soit à la mairie de La Terrasse le samedi matin, soit au Conseil général, en contactant son secrétariat au 04 76 00 38 10.

Prochaine permanence au Touvet : jeudi 2 mai de 10h30 à 12h à la mairie

GENDARMERIE - BRIGADE DU TOUVET

Rue de la Priola - Ouverture du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche et les jours fériés de 9h 00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Tél. 04 76 08 45 94 - Fax 04 76 92 34 94.

AU QUOTIDIEN VOUS POUVEZ CONTACTER

L'école maternelle, directrice Florence Ghisolfi,

au 04 76 08 46 70.

L'école élémentaire, directeur Pierre Daudin, au 04 76 71 72 46.

Le collège La Pierre-Aiguille, principal Daniel Kotowsky au 04 76 08 40 70 - Fax 04 76 08 58 52.

Le restaurant scolaire au 04 76 08 42 73.

La garde périscolaire au 04 76 13 47 52.

La psychologue scolaire au 04 76 08 55 86.

Les relais d'assistantes maternelles, Anne Rodriguez au 06 33 49 49 01.

La halte-garderie au 04 76 08 45 35.

Les Grappaloups, Walter Bourdenet au 04 76 92 36 11.

La salle du Bresson, Jean-François Ortoland au 04 76 99 75 56.

Les services techniques au 04 76 99 75 56.

Le service urbanisme au 04 76 92 34 36. Permanences sur rendez-vous le lundi de 13h30 à 18h et le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Le service vie scolaire au 04 76 92 34 37.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Avenue Fernand Gras - 38660 Le Touvet

Tél. 04 58 00 50 27.

La bibliothèque est ouverte au public, le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Horaires pendant les vacances : le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 10h à 12h, le vendredi de 16h à 19h et le samedi de 10h à 12h.

LA POSTE

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00.

LOGEMENT

L'Adil (Association départementale d'information au logement) vous informe sur vos droits et obligations en tant que locataires ou propriétaires. Permanences à Crolles le 2e jeudi de chaque mois, et à Pontcharra le 4e jeudi de chaque mois de 14h00 à 17h00. Siège social : 2, boulevard Maréchal-Joffre 38000 Grenoble - Tél. 04 76 53 37 32.

Deux associations peuvent aussi vous renseigner,

• Le Pacte de l'Isère : permanences sur rendez-vous au 04 76 97 74 97.

• Habitat & développement conseils, à la mairie, le 2e vendredi du mois de 14h00 à 16h00. Contactez Mme Lamy : 04 76 85 13 69. Mél : mlamy.hd@wanadoo.fr.

LES MARCHÉS DU TOUVET

Tous les samedis matins de 8h00 à 12h00, vous pouvez découvrir une ambiance de marché de village autour d'une trentaine d'exposants qui proposent des produits de qualité. Le mercredi matin, un plus petit marché alimentaire est présent place de l'école élémentaire.

La circulation et le stationnement sont interdits, par arrêté municipal, le samedi matin de 6h00 à 14h00 sur la place du marché.

ACTION SOCIALE

Centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS met en place une permanence hebdomadaire à la mairie. L'accueil se fait sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 92 34 34 - Mél : ccas@letouvet.com.

Pôle Emploi

Site d'accueil à Pontcharra, 440 avenue de la Gare

• du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

• le vendredi de 8h45 à 11h45

Tél. : 0 811 01 01 38.

Assistante sociale

Vous pouvez contacter le centre médico-social de Bernin au 04 56 58 16 91.

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)

Agent de la Sécurité sociale : Madame Claudette Burillon un mercredi sur deux (semaine paire) de 14h00 à 16h00 à la mairie.

Caisse de retraite

CRAM point accueil retraite :

les 2es et 3es mardis de chaque mois

- de 9h00 à 12h00 en accueil libre

- de 13h00 à 16h00 sur rendez-vous

Tél. : 3960 (09 71 10 39 60 depuis un mobile)

CRAM service social

Le 2e vendredi du mois de 9h00 à 12h00 à la mairie du Touvet sur rendez-vous.

Tél. : 04 76 12 19 24.

Mission locale

Corinne Étienne est « conseillère jeunes » pour les 16-25 ans et vous reçoit le 3ème vendredi du mois de 9h30 à 12h00, à la mairie.

Les rendez-vous se prennent à la Mission locale : 04 76 08 08 70.

Coordinateur de l'aide à domicile des personnes âgées (ADPA)

Corinne Rieul peut vous recevoir

• au Touvet : le mardi de 9h00 à 12h00 au 04 76 33 39 61.

Le bureau est situé au rez-de-chaussée de l'école élémentaire (entrée par l'escalier situé à droite du bâtiment, sur la place de l'école).

• en dehors de ces heures de permanences, vous pouvez la contacter à Crolles au 04 76 04 94 81.

DIVERS

Permanence avocat conseil :

Mairie de Goncelin

Tél. : 04 76 71 78 75.

Maison de l'avocat

49 avenue Pierre Semard à Grenoble

Ouverture : du lundi au jeudi à 13h30.

Palais de Justice place Firmin Gautier - Grenoble

Tél. 04 76 15 10 36 Fax : 04 76 44 22 05.

Conciliateur/Médiateur de Justice

Permanence le dernier mercredi du mois, de 14h à 17h à la mairie

M. Tolas : 04 76 92 34 34 (Mairie), sur rendez-vous.

Architecte-conseil

M. Laurent Louis vous reçoit le dernier jeudi du mois de 16h30 à 18h00.

Notaire-conseil

Maître Peysson est installé au 726, Grande rue, au Touvet. Tél. 04 76 90 70 06.

Société protectrice des animaux (SPA)

ZA de la vallée 38140 Renage

14h à 18h30 sauf jeudi, dimanche et fêtes

Tél. : 04 76 91 02 40

Trésor public

Avenue Montfillon - BP 16 - 38660 - Le Touvet

Correspondant : M. Michel ORSET

Tél. 04 76 08 45 87 - Fax 04 76 08 53 17.

Horaires d'ouverture :

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

PROPRETÉ URBAINE

Collecte des déchets ménagers par le service collecte et traitement des déchets du Grésivaudan

Bac à ordures ménagères : le vendredi de 4h00 à 11h00

Bac de tri : le mercredi de 4h00 à 11h00

Rappel : merci de sortir votre bac la veille du ramassage

Collecteurs de verre et de papier

Ils sont à votre disposition au parking Plaussu, à la salle du Bresson, à la Conche (en face de Netto), avenue Fernand Gras, et à la déchetterie du Touvet.

Déchetteries, pour tous renseignements, s'adresser au service collecte et traitement des déchets, Tél. 04 76 08 03 03 / www.le-gresivaudan.fr (rubrique environnement)

Matériaux acceptés : papiers, cartons, encombrants, déchets verts, gravats inertes, batteries, verre, bois, huiles de vidange, huiles de friture, pneumatiques, métaux, cartouches d'encre, piles et accumulateurs, néons et lampes basse consommation, textiles, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques). Crolles accepte également l'amiante en provenance des particuliers.

-Au Touvet, route de Goncelin, horaires d'ouverture :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

tél. 04 76 08 25 96

-À Crolles, rue des Frères Montgolfier :

• Ouverte 7 jours sur 7, de 8h30 à 17h45 (sauf le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai).

tél. 04 76 04 82 74

BON VOISINAGE

Tondeuses et machines

Un arrêté préfectoral régit l'utilisation des tondeuses :

• du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h

• le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

• le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h.

Feu de végétaux

Le règlement sanitaire départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts.

SE DÉPLACER

En autocar : www.le-gresivaudan.fr ou www.transisere.fr

Allô Transisère : 0820 08 38 38 (0,118 €/minute).

En train : www.ter-sncf.com/rhone-alpes (chambéry - Grenoble) ou 0 891 67 68 00 pour TER et 0 892 35 35 35 pour SNCF. La gare de Goncelin vous accueille du lundi au vendredi de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h00, vente de billets, de cartes...

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La société EGPI gère la maintenance de l'éclairage public dans la commune. Pour tout dysfonctionnement vous pouvez téléphoner au n° vert 0800 004 906, en indiquant le numéro figurant sur le poteau.

PERMANENCES « INFO-ÉNERGIE »

Quelle énergie choisir dans mon projet de construction ou de rénovation ? Comment réduire ma consommation actuelle ? Quelles solutions techniques et financières ?

L'Ageden conseille et répond aux questions de tous (habitants et professionnels) : Tél. 04 76 23 53 50

Ce service de proximité vous est proposé par la Communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre du Contrat de Développement Pays Rhône Alpes.

www.le-gresivaudan.fr

URGENCES

Vous pouvez contacter les numéros de téléphone ci-dessous 7j/7 et 24h/24 :

• POMPIERS : 18

• SAMU : 15

• Centre anti-poison : 04 76 42 42 42

• Médecin de garde, en dehors des horaires de consultation : faire le 15

• EDF : 0 810 33 33 38

• GDF : 0 800 47 33 33

• Véolia : 04 76 61 39 00

Édito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Malgré un hiver qui n'en finit pas de finir, un peu partout dans la commune nous préparons le printemps. Une grande campagne de plantations accompagne la fin du réaménagement de nos espaces, place de l'Église, place de l'École et quartier de la gare. Et nombreux sont ceux qui contribuent avec leurs idées, leur énergie ou leurs dons (de plantes récemment) à faire du Touvet un beau village. Notre village est un endroit où il fait bon vivre et nous tenons tous à garder cet esprit de solidarité, ce bonheur de partager des moments de convivialité, cette capacité à échanger. Nos commerces de centre bourg participent à cette ambiance harmonieuse. Nous pouvons collectivement être fiers des efforts qu'ils déploient au quotidien pour maintenir une vitalité économique au cœur de la commune. Et de façon conjuguée, ils ont choisi d'accompagner le mouvement de redynamisation impulsé par la municipalité en modernisant leurs commerces au bénéfice de leurs clients. Merci à eux. Nous leur consacrons plusieurs pages de ce journal.

Le sens du rythme, c'est aussi ce qui nous a occupé ces derniers mois avec la préparation de la réforme de l'Éducation Nationale à l'école élémentaire. Ajouter une matinée de cours supplémentaire dans la semaine n'est pas simple et tous les acteurs de la concertation, enseignants, parents délégués et élus, réfléchissent pour trouver le bon tempo, en ajustant le temps scolaire et péri-scolaire. Un encart spécial vous permet de prendre connaissance de l'état de la réflexion en cours.

Je vous souhaite, Madame, Mademoiselle, Monsieur, une bonne lecture, en espérant un souffle un peu plus printanier dans les jours qui viennent.

Laurence Théry
Maire de Le Touvet



Sommaire

Le Touvet pratique	Page	2
Éditorial	Page	3
Dossier : Au printemps, embellir notre village	Pages	4 à 13
Vie de la Commune	Pages	14 à 18
Éducation	Pages	19 à 23
Conseil Municipal	Pages	24 à 25
Travaux	Page	26
État Civil/Petites Annonces	Page	27
Regards sur ...	Page	28

Directeur de la publication : Laurence Théry

Rédaction : Laurence Théry, Cécile Bachelot, Vincent Berlandis, Bénédicte Bescher, Claude Boullier, Marie-Ange Decornet, Céline Duhamel-Derue, Julien Guffond, Dominique Guillon, Patricia Jacquier, Brice Laguionie, Jean-François Ortolland, Pascal Veuillen, Annie Vuillermoz-Genon, Stéphanie Wyon

Photos : Sophie Bastin, Bénédicte Bescher, Jacques Debreux, Andreas Nijenhuis, Jean-Claude Sambain

Conception graphique : MoosgraphiX - **Maquettage :** Mairie du Touvet - **Imprimerie :** Imprimerie Grafi - Dépôt légal en cours



Au printemps, embellir notre village

Aménagement urbain et commercial : activité et embellissement du centre-bourg, des efforts conjugués !

Le cœur de notre village a été défini par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) comme un espace de développement privilégié. Pour soutenir l'attractivité du centre bourg, la municipalité a pensé l'aménagement urbain comme un facteur clé du dynamisme.

Le réaménagement de nos deux places de village, véritables pôles de centralité de la commune, permet aux habitants de se réapproprier les espaces, aux activités économiques de se développer et aux liens sociaux de se resserrer toujours un peu plus.

Ainsi, dans le prolongement de ces aménagements, bon nombre de commerçants de la grande rue ont valorisé leurs magasins et décidé de moderniser leurs façades ou leurs boutiques.

Nouveau propriétaire, nouveau nom : le bar des « Trois marches » devient le Thio's bar

Thierry Rubat, surnommé Thio, est natif et habitant du Touvet. Il tient depuis 22 ans un bar-restaurant à Froges. Lorsque le bar des trois marches a été mis en vente, il a saisi l'occasion de revenir au Touvet. Il connaissait ce café depuis l'enfance. Il souhaite privilégier la convivialité, en accueillant par exemple les clients pour l'apéritif autour d'un plateau de charcuterie. Il propose également la retransmission des événements sportifs (foot, rugby) et bientôt des animations.

Horaires d'ouverture

Lundi au Samedi : 6h-1h
Dimanche : 9h-1h



Une nouvelle devanture pour la boulangerie Metay

La boulangerie pâtisserie Metay existe depuis 1998. Depuis l'été dernier, une toute nouvelle devanture, aux tons chauds et colorés, accueille les clients.

Horaires d'ouverture

Lun, Mar, Jeu, Ven, Sam : 6h - 13h / 15h - 19h30
Dimanche et jours fériés : 6h - 12h30
Fermé le mercredi



Une enseigne raffinée aux tons « déco » pour Coraline

Nadine Chironnier tient cette boutique de vêtements depuis le 1er avril 1994. Elle a réaménagé progressivement l'intérieur du magasin (vitrine, carrelage, peinture) et récemment une nouvelle enseigne a pris place sur la devanture.

« Le plus agréable dans le fait de tenir un commerce de proximité, c'est le contact quotidien avec les passants. Ils nous disent apprécier cette rue commerçante avec de plus en plus de belles vitrines ».

Horaires d'ouverture

Mardi, Vendredi, Samedi : 9h-12h / 15h-19h
Jeudi : 9h-12h



Un salon lumineux et accueillant chez Élévation Coiffure

Après y avoir commencé sa carrière il y a dix-sept ans, comme apprentie puis coiffeuse, Sandrine Glénat a repris ce salon de coiffure en gérance en août 2005. Pour moderniser les lieux, elle a entrepris d'importants travaux de rénovation intérieure en novembre dernier. L'éclairage, le sol et les murs ont été refaits. Tout le mobilier a été changé et l'agencement du salon entièrement repensé. L'équipe comprend trois coiffeuses et un apprenti.

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi : 9h-12h / 14h-19h
Mercredi : 8h30-12h / 14h-19h
Jeudi : 8h30-12h / 14h-20h
Vendredi : 8h30-20h
Samedi : 8h30-18h



Après les honneurs littéraires de l'ancienne boutique...

« Je redescends vers le centre et me rends dans une petite boutique qui fait l'angle d'une rue. C'est une boucherie carrelée à l'ancienne, avec son billot arrondi par la découpe répétée des viandes. Il y règne une odeur particulière de sang et de chair mêlée aux effluves d'ail et d'épices ! Le joyeux boucher (...) a un accent savoureux, un accent de la région bien appuyé et cela paraît donner encore plus de caractère à sa marchandise ».

Jean-Claude Baise, *Mirages d'une enfance perdue*, Les Presses du Midi, 2012



... une rénovation réussie pour la boucherie Gherardi

À la dynastie Rey-Tinat, forte de 60 années, Eugène, Juliette et leur fils Paul, créateurs de la boucherie, a succédé celle des Gherardi. Entré dans le commerce en 1977, Jean-Claude Gherardi a repris la boucherie en 1995. Après 36 ans de carrière au Touvet, le temps est venu pour lui de transmettre définitivement le flambeau, pour que son départ à la retraite ne soit pas synonyme de fermeture.

Avec la reprise du fond par son fils Lionel, c'est une tradition longue de plus de 80 ans qui se perpétue. Fort de quinze ans d'expérience, il connaît mieux que quiconque les contraintes d'une profession faite de longues journées de travail mais aussi du plaisir de satisfaire des clients, désireux de consommer des produits locaux de qualité. Des locaux modernisés et agrandis accueillent les clients depuis le 26 mars dernier. Un magasin plus fonctionnel, une nouvelle enseigne et le développement de la partie traiteur avec de nouveaux produits « maison ».

Lionel vous donne d'ores et déjà rendez-vous en 2032 pour fêter les 100 ans du magasin !

Horaires d'ouverture

Mardi au Samedi : 6h30-12h30 / 15h-19h15
Dimanche : 7h30-12h30

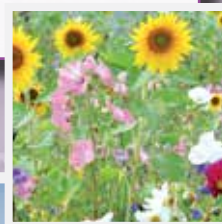


Dernière étape pour nos places : planter pour embellir !

Tous les aménagements se finiront avec des fleurs puisqu'avec le printemps un important plan de fleurissement est prévu pour embellir encore les espaces restaurés.

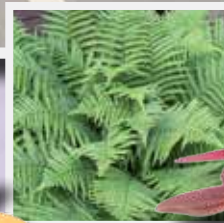
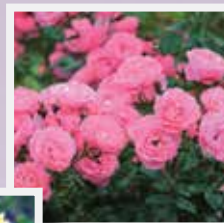
Place de l'École

Place de l'école, une prairie fleurie vient compléter le long du mur en pierre l'espace engazonné autour des dix banquettes du kiosque ; la zone de parking doit aussi être embellie par de la jachère fleurie. Le monument aux morts conserve son fleurissement traditionnel.



Place de l'Église

Place de l'Église, de nombreux jardiniers de la commune ont offert des plantes. Un grand merci à eux ! Une habitante a travaillé bénévolement avec un grand enthousiasme sur le projet général. Vous pourrez admirer tout autour de l'Église des mélanges de buis, hortensias, fougères, ancolies, campanules, marguerites, bulbes de printemps et anémones du jardin, rosiers, forsythias, corètes du Japon, choisyas haie de charmilles et rosier grimpant. Puis aux abords les orangers du Mexique croisent les pervenches bleues, et les petits arbres de type cornouillers, noisetiers, poiriers fastigiés, buis, laurier tin, lilas, viburnum, spirées et fougères. Des géraniums vivaces bleus, rosiers, iris, lavandes, ancolies, pavot, gara blanche, cosmos, chardon bleu, rose trémière, lierre blanc et vert et bulbes de printemps complètent les plantations. Vous souhaitez offrir une plante au village ? Contactez le 06 78 75 09 93.



Quelle circulation dans la grande rue ? Tous à vos stylos !

L'appel d'offre lancé en début d'année pour analyser la circulation de la grande rue va permettre à la municipalité de retenir un bureau d'étude pour établir une première phase de diagnostic. Ensuite, une réunion publique de restitution permettra de dégager avec l'ensemble des habitants une problématique locale commune et concertée. Pour alimenter les débats à venir, nous vous proposons d'ores et déjà de répondre au questionnaire ci-joint.

Un questionnaire pour donner votre avis

Votre avis nous intéresse ...

1. VOUS ÊTES (cochez la case) :

- Un homme ☐ Une femme ☐
- De moins de 20 ☐ 20-40 ☐ 40-60 ☐ 60-75 ☐ Au-delà de 75 ans ☐
- Commerçant ☐ Profession libérale ☐
- Salarié cadre ☐ Retraité ☐
- Employé ☐ Étudiant ou Scolaire ☐ Sans profession ☐ Chômeur ☐
- Du secteur public ☐
- Du secteur privé ☐

2. VOUS VOUS DEPLACEZ DANS LA GRANDE RUE DU TOUVET POUR (plusieurs réponses sont possibles) :

- des raisons professionnelles ☐
- faire vos courses ☐
- aller chercher vos enfants à l'école ☐
- vous promener ☐
- aller voir des proches ou des amis ☐
- aller à des réunions ☐
- autres ☐ (précisez lesquelles :)

3. VOUS VOUS DEPLACEZ LE PLUS SOUVENT :

- en voiture ☐
- en vélo ☐
- à pied ☐
- en bus ☐

4. VOUS VOUS DEPLACEZ LE PLUS FREQUEMMENT :

Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐ Samedi ☐ Dimanche ☐

Le matin ☐ Entre midi et 14h ☐ L'après midi ☐ Le soir ☐

Régulièrement chaque semaine ☐ Ou de façon aléatoire ☐

5. RENCONTREZ-VOUS DES DIFFICULTÉS DANS CES DÉPLACEMENTS ?

- non ☐ oui ☐

Si vous avez répondu oui, précisez les difficultés rencontrées

- en voiture :

- › stationnement ☐
- › encombrements ☐
- › autres ☐ lesquelles :

- en vélo :

- › stationnement ☐
- › encombrements ☐
- › difficulté de circulation ☐
- › insécurité ☐
- › autres ☐ lesquelles :
- › à pied :
- › difficulté de circulation ☐
- › insécurité ☐
- › autres ☐ lesquelles :

6. QUE POURRAIT-ON FAIRE POUR AMÉLIORER LA CIRCULATION DE TOUS DANS LA GRANDE RUE ?

- créer un sens unique ☐
- augmenter le nombre de stationnements ☐
- supprimer les trottoirs ☐
- élargir les trottoirs ☐
- créer des rétrécissements à certains endroits ☐
- réglementer la circulation automobile à certains endroits ☐
- intensifier le passage des transports en commun ☐
- diminuer la vitesse (30 à l'heure) ☐
- créer une zone piétonne ☐
- autres :
-
-

7. AUTRES AVIS, IDÉES OU SUGGESTIONS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

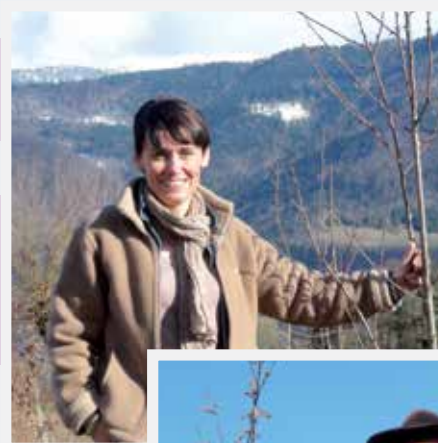
.....

.....

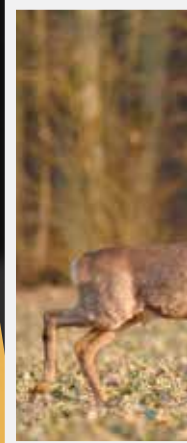
Aménagement rural et agricole : préserver, protéger, enrichir notre cadre de vie

Une haie intergénérationnelle pour la biodiversité

Le territoire de la commune du Touvet comprend 44% d'espace boisé, 43% d'espace agricole et 12% d'espace urbain, ce qui nous permet de bénéficier d'un environnement exceptionnel. Protéger ces espaces est une vigilance de tous les instants et les embellir une volonté constante. En encourageant la plantation de haies dans la plaine agricole, tous les objectifs sont réunis ! Ainsi, les jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants et les enfants du centre aéré des Grappaloups, en partenariat avec la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature et le Conseil Général de l'Isère ont planté, le mercredi 20 mars, une haie de 80 mètres d'arbustes et d'arbres fruitiers faite de 19 essences différentes (poiriers sauvages, sureaux, houx verts, noisetiers, chèvrefeuilles, cornouillers sanguins, aubépines, ...). Ils ont bénéficié de l'aide et de la présence de plus âgés du village, réalisant ainsi un bel ouvrage intergénérationnel. Le jour J de la plantation a été précédé de deux demi-journées d'intervention de la Frapna : randonnée pédestre sur le site le 17 octobre, et observation de la faune et de la flore sur les chemins environnants le 17 novembre.



Pierre Bancilhon, Jean-Claude Sambain, Alain Treguer, Pierre-Cédric Petit (Frapna), Véronique Cartier, Laurence Théry, Georges Bescher, Bernard Amy, Laurent Malettras, Gérard Veyret, Peter Koch



Un bébé, un arbre pour la biodiversité

Dans le monde entier, les hommes aiment planter un arbre pour célébrer la naissance d'un enfant. Pour saluer cette naissance, la municipalité a lancé le 23 février dernier l'opération « un bébé, un arbre pour la biodiversité ». Ainsi, chaque enfant né en 2012 devient parrain d'un arbre et participe à la constitution d'une haie d'arbres et d'arbustes d'essence locale. Plantée dans la plaine agricole du Touvet, cette haie favorise la création d'habitats nécessaires au déplacement de la faune dans cet espace. Cette opération, renouvelée chaque année, permettra d'enrichir progressivement la haie et offrira une occasion de promenade pour petits et grands aux beaux jours. Aujourd'hui, 16 parents ont souhaité que leur enfant né en 2012 devienne parrain d'un arbre. La plantation devrait s'effectuer au mois de mai.



Favoriser la sécurité ...

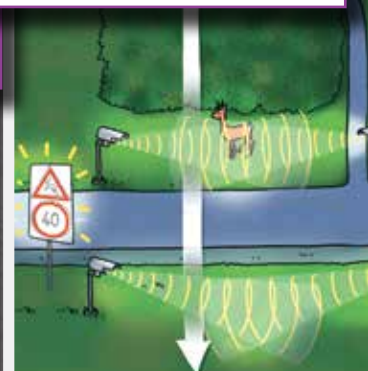
... des usagers de la route et des animaux, avec des détecteurs de faune entre La Frette et Le Touvet

Protéger à la fois les usagers de la route, automobilistes, motards et cyclistes, et les animaux, en évitant que les traversées de faune ne soient un facteur d'accidents important sur nos routes départementales, c'est l'objectif de l'implantation des détecteurs de faune que vous avez pu observer entre la Frette et le Touvet. Les sites d'implantation ont été choisis avec la Fédération départementale de chasse de l'Isère et les agents des routes du Conseil général. L'ACCA (Association Communales de Chasse Agréée) du Touvet a réalisé une enquête de terrain en février 2012 et l'inventaire liste la présence régulière de sangliers, chevreuils, renards, lièvres, de lapins de garenne et blaireaux.

Le saviez-vous ?

Au cours de la dernière décennie, 22 sangliers en moyenne ont été prélevés annuellement par les chasseurs, chiffre allant jusqu'à 36 bêtes lors de la campagne 2009-2010. Lors des dix dernières saisons, 6 renards et 6 chevreuils ont été prélevés en moyenne chaque année.

Avec ce nouveau système de six mâts détecteurs, mis en fonctionnement le 25 février, un relevé de détection effectué entre le 19 et le 25 mars dernier a permis de relever 205 détections en une semaine, majoritairement la nuit entre 20h et 6h du matin.



Favoriser la sécurité des cyclistes sur la RD 1090 et sur l'envisager sur la RD 29

→ Sur la RD 1090

Vous l'avez tous remarqué, la liaison cyclable en bordure de route départementale 1090 est donc réalisée de La Terrasse au Touvet. Avec un rabotage de 30 cm en moyenne sur une largeur de 1,20 mètre à 1,50 mètre, la mise en place d'une structure renforcée et d'enrobés sur deux couches, les vélos peuvent désormais circuler de façon sécurisée entre les deux communes. Il ne manque plus que la mise en place à venir de la signalisation horizontale. Le coût des travaux s'est élevé à 420 000,00 €.

→ Sur la RD 29

La RD29 est un des axes prioritaires pour tester cette charte d'aménagement avec 5000 à 6000 véhicules par jour, principalement constitué des habitants de la rive droite se rendant à la gare de Goncelin. Pascal Veuillen (photo), représentant du maire sur le sujet des transports et des déplacements, a assisté à plusieurs réunions avec l'ensemble des acteurs concernés : la CCG, le Conseil de Développement de la CCG, le Conseil Général, l'AREA, les municipalités du Touvet et de Goncelin l'ADTC, et un bureau d'études.

Des difficultés techniques ont d'ores et déjà été listées :

- si le passage doit se faire sur la RD29, un aménagement en site propre est indispensable.
- sinon il faut envisager d'autres variantes de tracé par des petites routes moins fréquentées, comme le chemin des Guimbes entre le Touvet et le carrefour de la déchetterie.
- mais, la portion entre ce carrefour et le pont sur l'Isère pose problème avec l'échangeur et la traversée du pont sur l'autoroute qui doit se faire en site propre.
- une variante est alors possible avec un passage par le chemin de l'empereur
- mais, cela impose alors de traverser l'échangeur.

Quelque soit l'aménagement retenu, il convient d'envisager un élargissement de type encorbellement, ou une passerelle à part entière pour régler le problème du manque de largeur du pont sur l'Isère. La section finale d'accès à la gare pose moins de problème. À suivre...



Pascal Veuillen

Le saviez-vous ?

- 55 % des déplacements dans le Grésivaudan font moins de 5 km
- 80 % d'entre eux se font en voiture



RD 29



RD 1090

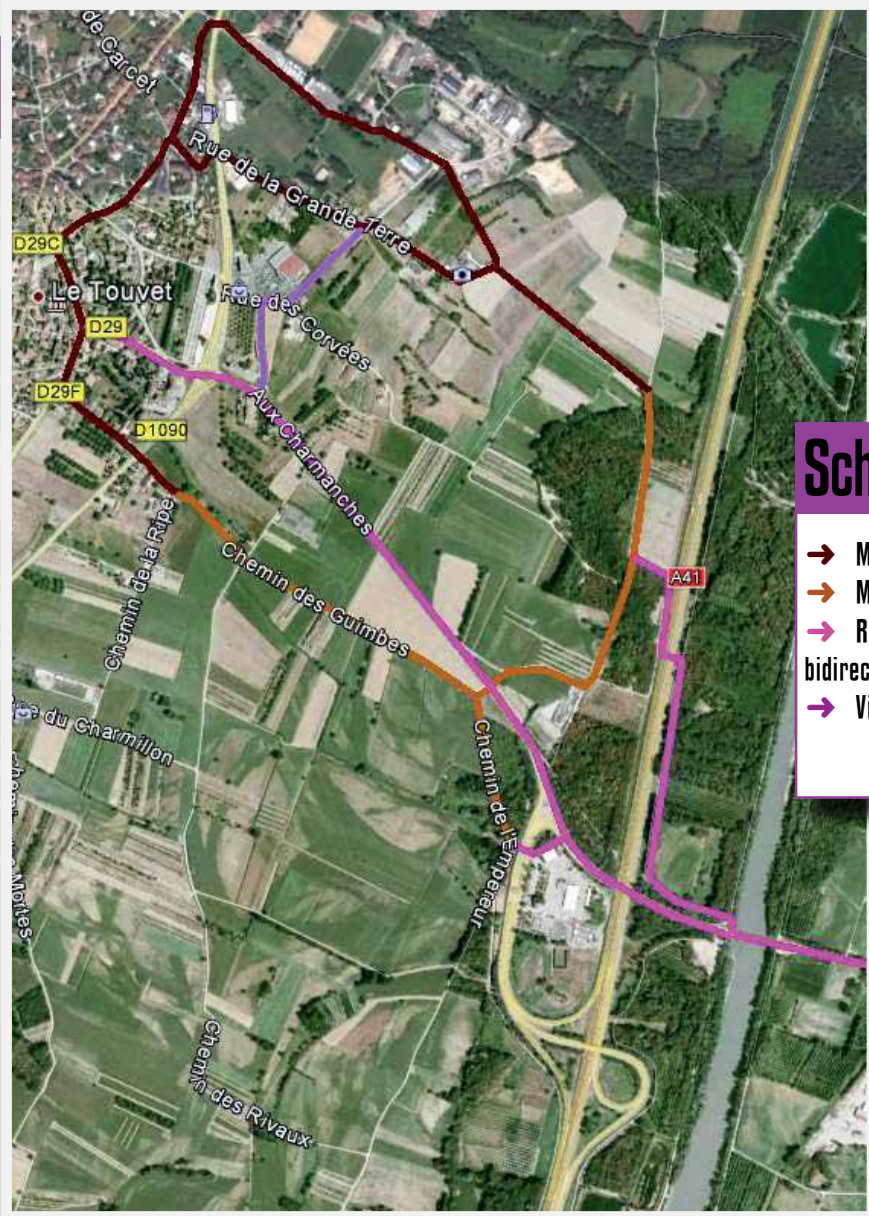


Schéma vélo du Grésivaudan

- Marron foncé : partage de route simple
- Marron clair : partage avec reprise de revêtement
- Rose : site propre de type piste cyclable (3m en bidirectionnel, 1.5mx2 en monodirectionnel)
- Violet : bandes cyclables existantes

(Illustration : Inddigo pour la CCG)

Favoriser la sécurité de tous

→ Débroussailler : un geste vital, une obligation légale

À la suite de la canicule et des grands incendies de ces 10 dernières années qui détruisirent d'importantes surfaces forestières et menacèrent des zones urbaines, un arrêté préfectoral portant obligation légale de débroussaillage pour prévenir les incendies de forêt, promulgué en 2008, a été récemment révisé.

Le Touvet fait partie des 37 communes iséroises classées « massifs à risque ».

Le débroussaillage préventif des incendies de forêt a pour objectif de créer une discontinuité végétale afin d'éviter la transmission du feu horizontal, d'arbre en arbre, et verticale, du sol vers les cimes. Cette réduction de combustibles végétaux permet ainsi de garantir la diminution de l'intensité et la propagation des incendies.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones incluses dans les bois et forêts et celles situées à moins de 200 mètres de ces bois et forêts.

Pour en savoir plus

Pour en savoir plus, connaître vos obligations légales et prendre connaissance de l'arrêté préfectoral de 2008, en vigueur jusqu'à promulgation du suivant : <http://www.isere.pref.gouv.fr>

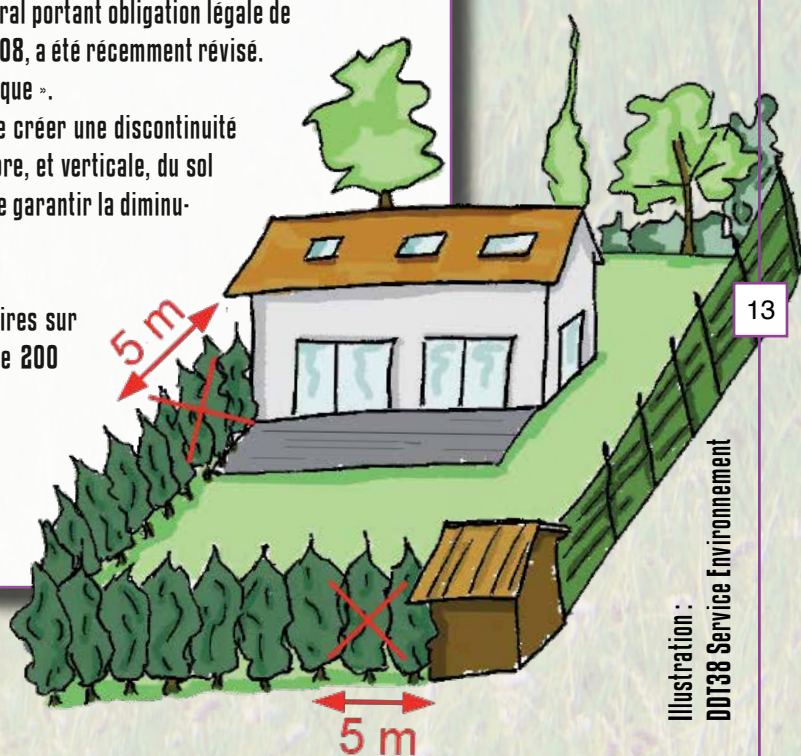


Illustration :
DDT38 Service Environnement

Vie de la commune

Ça s'est passé chez nous

Traditionnelles cérémonies des vœux de fin d'année



Le 17 janvier, le maire a souhaité à tous une année de confiance en rappelant les réalisations et chantiers encore engagés, en concluant son intervention par un souhait collectif pour 2013 « Se servir du passé, se projeter dans l'avenir et ensemble réussir le présent ».



Ce sont des remerciements appuyés et chaleureux que le maire et son directeur général des services ont adressé à la cinquantaine de personnes accueillies au château du Touvet. Une occasion de se rencontrer entre élus et employés municipaux dans une ambiance festive !

MC2: Tournée Isère

dates 21 MARS 2013



Que fait un comédien avant la représentation ? Comment est-il possible de retenir autant de texte ? De A comme Admiration à Z comme ZZZZ (ronflement du spectateur qui dort...) en passant par Bide, Critique, Intermittents du Spectacle, Marivaudage, Ministère de la Culture ou Trac, le jeune acteur et metteur en scène grenoblois Grégory Faive a promené sa centaine de spectateurs dans les coulisses de son art, de son métier, de ses joies et de ses peines à la salle du Bresson ce 21 mars. Un témoignage passionné et passionnant sur le métier de comédien !

Commémoration du 19 mars

C'est entourée des anciens combattants de l'Union des Mutilés et Anciens Combattants et de son président Daniel Maître, d'élus, et accompagnée par l'harmonie des deux rives, que le maire a rappelé l'importance de ce rendez-vous du 19 mars, redevenu depuis le 6 décembre 2012 la date de commémoration officielle du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie.

Citant Primo Levi « Qui n'a pas de mémoire, n'a pas d'avenir », elle a rappelé que l'histoire doit encore et toujours être expliquée. Et qu'être ambitieux pour l'avenir impose d'être lucides sur notre passé et déterminés à entretenir notre mémoire.



N'oubliez pas

La journée éco-citoyenne, le samedi 13 avril

Une semaine du développement durable sous le signe de la transition énergétique, un village à l'heure de son plan climat énergie : tout est réuni pour faire du 13 avril une belle journée pour l'environnement !

Démarrage place de l'Eglise de 9h00 à 12h30, avec le forum éco-citoyen tenu par des citoyens, des associations ou des entreprises du Grésivaudan sur de nombreux thèmes du développement durable : énergies, transports, déchets, commerce équitable, habitat, jardin, et des jeux pour les enfants.

PARTICIPEZ
⇨ à la ⇩
semaine
du
Développement
durable
sous le signe de la transition énergétique



Conférence à 11h30 à la mairie : « Quand la lumière... nuit » animée par Annayk Toulouse pour partager l'expérience de la commune de Saint Pierre d'Allevard qui a éteint l'éclairage public une partie de la nuit.

De 15h à 17h30, nettoyage de Printemps : pour la cinquième année consécutive, le Touvet organise un nettoyage du village. Rendez-vous à 15h place de l'Eglise, munis de gants et de grands sacs solides. Les enfants du Touvet et du conseil municipal des enfants s'associent à ce projet, accompagnés de leurs parents. Un goûter-apéro bio sera offert par la mairie aux participants.

Concert des musiciens du Louvre, le 26 avril

Thibault Noally et Francesco Corti, musiciens de l'orchestre des Musiciens du Louvre, interprètent le 26 avril à 20h30 deux sonates de Mozart et des sonates de Johann Sébastien Bach (le père) et de Carl Philipp Emanuel Bach (le fils), au château du Touvet dans la grande galerie. Une occasion de suivre l'évolution du piano forte, largement promu par Bach et ses fils et par le jeune Mozart.

Nous vous attendons nombreux !

Ce concert s'inscrit dans un partenariat avec Musée en musique et l'Agence Iséroise de Diffusion Artistique (AIDA). À l'issue du concert, un cocktail sera offert par la commune du Touvet.

Billetterie à l'accueil de la Mairie

→ Tarif normal : 12 €

→ Tarif réduit : 5 € (chômeurs, étudiants, moins de 18 ans, allocataires des minimas sociaux, sur présentation d'un justificatif).



Macadam Peinture, le 25 mai

L'eau, l'air, la terre, le feu : quatre éléments pour cette cinquième année. Le 25 mai, la rue est à vous !

Grande Rue et Place de l'École, retrouvez nos fidèles intervenants artistiques autour d'un élément : Cécile Vallée et l'eau, Brigitte Pace et l'air, Vianney Barbier et la terre, Patricia Jacquier et le feu.

Une vingtaine d'ateliers permettront de découvrir, créer, transformer... un mur à eau pour une œuvre publique collective, des ailes pour se faire photographier, un fil à air pour exposer les œuvres réalisées en amont par la périscolaire maternelle et l'atelier calligraphie de la bibliothèque, des attrape-rêves à fabriquer pour bien dormir, de la sculpture en terre pour se délier les doigts, une mosaïque à réaliser dans le prolongement des trois mosaïques de l'école primaire, un arbre de vie façon Klimt élaboré par les enfants de la périscolaire, les petits bateaux sur l'eau du relais d'assistantes maternelles, les cubes géants du Pont des Arts, une compétition à la bombe entre les « Grappaloups » et les « Magalannes » dans la Grande Rue, un « graphe » géant intergénérationnel avec les ados du Temps libre Jeunes et les personnes âgées de la Maison Saint-Jean, la création de photophores pour illuminer vos soirées ; et toujours les classiques, craies, essoreuse à peinture, mandalas, atelier peinture.

Pour nous accompagner tout au long de l'après midi, la Compagnie « Musique et Poésie » sera là ! Ouverture à 14h00 avec une parade en musique de la Place de l'Église à Saint-Jean pour un lâcher de ballons. Clôture à 19h00, en craquant une allumette sur le parking Plaussu pour que le phénix renaisse de ses cendres l'année prochaine...



Plantes & Jardins, le 2 juin

Dimanche 2 juin, de 9h à 18h, rendez-vous au château du Touvet pour nos « rendez-vous au jardin ». Sur le thème 2013 du « jardin et de ses créateurs » Monsieur et Madame Bruno de Quinsonas vous accueillent au château du Touvet pour cette manifestation organisée en partenariat avec la commune. Plus d'une trentaine de producteurs et d'artisans seront présents avec des arbustes d'ornements, des vivaces, des roses, des plantes aromatiques et médicinales, des légumes oubliés, des vivaces ou des « annuelles », du mobilier de jardin, des arches et des tuteurs en fer forgé, des nichoirs en bois. Les plus gourmands pourront déguster toutes sortes de miels, biscuits, infusions et liqueurs.

De nombreuses animations rythmeront votre visite :

- Visites guidées des jardins à 10h30, 14h30, 15h30 et 16h30 et manœuvre des eaux des fontaines toutes les heures à partir de 11h, un hommage au roi des jardiniers, jardinier du roi-soleil Louis XIV : André Le Nôtre, créateur des jardins de Versailles
- Documentaire sur les platanes des jardins du château avec les arboristes grimpeurs de l'association « En Quête d'Arbres ».
- Stand conseil de l'association des Jardiniers de France
- Stand-conseil « Concevoir un jardin » avec une architecte-paysagiste
- Promenade botanique à 10h « Découverte des plantes médicinales »
- Stands du Parc de Chartreuse « Route des savoirs-faire et Route du végétal »
- Ateliers « Bouturage des plantes » à 11h et 16h
- Parcours-découverte « Des sources des jardins du château aux grands paysages du Grésivaudan », proposé par le CAUE de l'Isère à 15h30
- Création d'un jardin éphémère « le jardin du OUI »
- Atelier pour les enfants de 5 à 10 ans « Dessine-moi un jardin » à 14h30 (sur réservation au 04 76 08 42 27)
- Balades en poneys dans l'allée du château pour les enfants
- Tombola à partir des billets d'entrée



Le jardin du OUI, une œuvre d'art en réseau pour les « Rendez-vous au jardin » 2013

Il s'agit d'une expérience culturelle inédite proposée à toutes les communes de France : créer un jardin éphémère de même forme, mais différent selon le lieu, la taille, la matière, la manière... Le dimanche 2 juin, venez en famille découvrir et contribuer au jardin éphémère proposé par la commune du Touvet dans l'enceinte du château.

Nouveautés

Nouveau roman de Jean-Claude Baise

Policier ? Fantastique ? Nostalgique ? À vous de juger !

Cette quête fantastique transporte le lecteur du nord de la France à la Normandie pour se dénouer en Isère, au Touvet.

Laissez-vous séduire par ce roman au charme suranné, tout comme ces fameuses images Rossignol accrochées aux murs de la classe et qui ont fait rêver des générations d'écoliers. Un roman plein de suspense dont seul le dernier chapitre révèle enfin la vérité... mais chut, pas un mot aux autres lecteurs !

Les livres de Jean-Claude Baise sont disponibles au prêt à la bibliothèque municipale et à l'achat au tabac-presse le Narval et chez tous les libraires. Pour obtenir une dédicace, il suffit de contacter l'auteur :

Jean-Claude Baise - Tél : 04 76 08 57 50

Mél : jean-claude.baise@hotmail.com - Site : <http://guyane-livres.over-blog.com/>

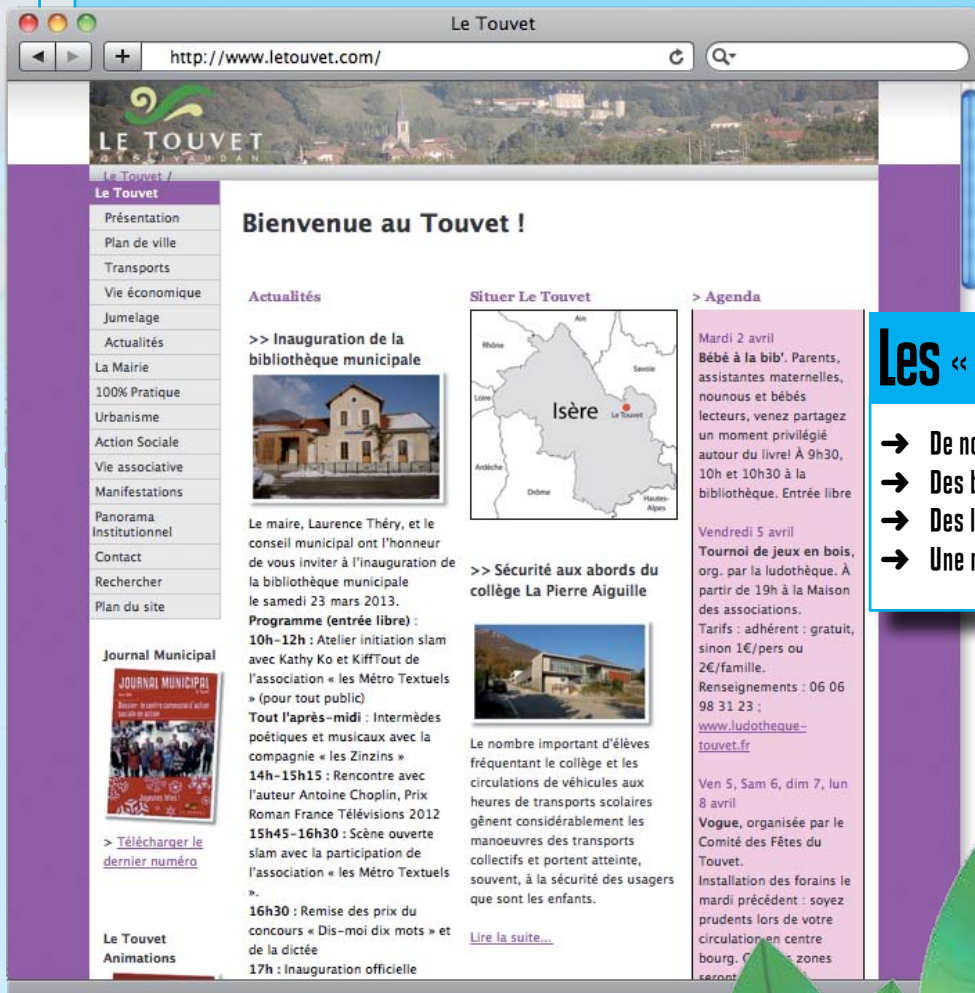


Site internet

Plus lisible, plus accessible, le site internet de la commune a fait « peau neuve » depuis le 29 janvier !

Nouvel habillage et nouvelles fonctionnalités : la page d'accueil, plus organisée et plus pratique, présente les actualités, l'agenda des manifestations et les dernières publications communales.

Vous retrouverez les sept rubriques habituelles : une présentation du Touvet, du fonctionnement de la commune et de ses services, les orientations d'urbanisme et les fondements de l'action sociale, la vie des associations et un panorama complet des manifestations communales.



Les « plus » du nouveau site

- De nombreuses informations pratiques
- Des brochures et documents à télécharger
- Des liens vers les sites institutionnels
- Une recherche par mot-clé avec le moteur de recherche

Règlement des boisements

La 1^{ère} réunion intercommunale sur la réglementation des boisements avec la Terrasse s'est tenue au Touvet le 8 février

Depuis la loi sur les territoires ruraux de 2005, le Conseil général est compétent sur la mise en place de la réglementation des boisements dans les communes. Ce document communal délimite les périmètres et les distances de plantations dans les espaces naturels et agricoles. Ainsi trois zones disposent que les plantations seront :

- interdites avec un périmètre d'interdiction pour tous semis, plantations et replantations d'essences forestières,
- réglementées avec des distances par rapport aux limites, aux cours d'eau et aux habitations,
- libres à l'intérieur duquel seules s'appliquent les règles générales du droit commun, de deux mètres par rapport aux fonds voisins.

L'objectif vise à favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature et de loisirs et les espaces habités. Le travail engagé avec tous les acteurs concernés de la commune agriculteurs, propriétaires fonciers, forestiers etc... doit être finalisé sous un an.



« Rythmes scolaires »

La concertation continue

Le rapport de refondation de l'école de la République, paru le 9 octobre 2012, à l'issue de la concertation engagée le 5 juillet 2012, expose la mutation de l'Éducation Nationale depuis quarante ans, et la nécessité de réformer un système qui depuis 10 ans est en nette régression dans les classements internationaux (Pisa 2009, Pirls 2011). Lire le rapport de refondation sur le site de l'Éducation Nationale www.education.gouv.fr, ou sur le site de la commune à l'adresse www.letouvet.com. Ainsi, l'amélioration des apprentissages fondamentaux dispensés à l'école primaire est un des éléments importants de la réforme.

La publication du décret du 24 janvier 2013 a engagé la réforme des rythmes scolaires avec une mesure centrale, le retour à la semaine de 4 jours et demi. Selon un choix à faire localement, cette semaine peut être effective dès septembre 2013 ou reportée, avec une demande de dérogation en septembre 2014.

L'Éducation Nationale en chiffres

- 12 125 300 millions d'élèves et d'apprentis scolarisés (rentrée 2012-2013)
- 850 000 personnels (2012)
- 62,2 milliards d'euros de budget (2012)



Quels sont les objectifs poursuivis ?

Actuellement, les écoliers français vivent une journée d'école très longue, de 6 heures par jour (réparties au Touvet de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30), une semaine courte (de 4 jours depuis 2009), et des temps de vacances importants, avec 36 semaines d'école par an. Cette grande concentration du temps scolaire est préjudiciable à la qualité des apprentissages, elle génère de la fatigue et crée des difficultés scolaires. Les résultats des écoliers français se dégradent : toutes les comparaisons internationales l'attestent.



NOMBRE DE JOURS
DE CLASSE SUR L'ANNÉE



FRANCE	144 jours par an	180 jours par an (avec la réforme)
FINLANDE		190 jours par an
ROYAUME-UNI		190 jours par an
ALLEMAGNE		208 jours par an





NOMBRE DE JOURS DE CLASSE PAR SEMAINE



FRANCE	4 jours/semaine actuellement	5 jours/semaine avec la réforme
FINLANDE	5 jours/semaine	
ROYAUME-UNI	5 jours/semaine du lundi au vendredi	
ALLEMAGNE	5 ou 6 jours/semaine	avec, dans ce cas, deux samedis libres par mois



NOMBRE D'HEURES DE CLASSE PAR SEMAINE



15 à 20
heures/semaine
en fonction
de l'âge

ALLEMAGNE

19
heures/semaine
augmentation
progressive
en fonction
de l'âge des élèves

FINLANDE

21 à 25
heures/semaine
en fonction
de l'âge

ROYAUME-UNI

24
heures/semaine

FRANCE



Quelles sont les conséquences d'un passage à 4,5 jours ?

Organiser le temps de classe sur une demie journée supplémentaire, sachant que le mercredi est l'option principalement retenue, doit permettre de diminuer les temps d'apprentissage journaliers. Dans le temps ainsi libéré quotidiennement, de 3/4h par jour en moyenne, des activités périscolaires sont à organiser par la commune, en charge de l'école primaire depuis les lois de décentralisation de 1982. Ces activités peuvent être placées à différents temps de la journée, soit en allongement de la pause méridienne, soit en fin de journée, et de multiples scénarios sont donc envisageables. Le décret ouvre des possibilités de propositions aux municipalités et aux conseils d'école.

La réforme engagée a donc plusieurs ambitions :

- Rééquilibrer le rythme de vie des enfants, pour améliorer son bien-être scolaire
- Répondre plus efficacement à la difficulté scolaire
- Mieux articuler les temps scolaires et périscolaires

À la recherche d'une position collective

Depuis décembre les différents partenaires débattent des conditions à réunir pour permettre le retour à une semaine de quatre jours et demi. Dans l'Isère de nombreuses réunions se sont tenues à tous les niveaux : communes, intercommunalités, département. Localement, les élus de la commune, les parents d'élèves délégués et les enseignants des deux écoles maternelle et élémentaire se sont rencontrés à de multiples reprises. Les échanges ont été riches et constructifs, un réel dialogue s'est instauré et chacun s'en félicite. Les avis se confrontent, les hypothèses fleurissent, les inquiétudes des uns croisent l'enthousiasme des autres.

De nos discussions ressortent plusieurs points d'accord pour appliquer la réforme à la rentrée 2013* :

- différencier les horaires de classe de la maternelle et de l'élémentaire et ainsi faciliter le repos après le repas pour les plus jeunes
- allonger la matinée en élémentaire pour bénéficier des temps où les enfants sont plus réceptifs (8h 30 - 11 h 45)
- décaler les horaires du mercredi (9h 12 h) pour relâcher le rythme en milieu de semaine
- construire des temps périscolaires ambitieux
- diminuer la journée scolaire, avec la fin de la classe vers 15 h 30, plutôt que d'allonger la pause méridienne

* sous réserve de l'accord de l'Inspection d'Académie sur la proposition du Conseil d'école envoyée le 28 mars.



Des inquiétudes partagées

Les activités périscolaires, que les communes doivent organiser, sont au cœur de cette réforme. La question des locaux à utiliser est un problème, au Touvet comme ailleurs. Les équipements municipaux seront sollicités : salle du Bresson - lointaine ! - bibliothèque, centre aéré, et aussi les salles de classes à partager.

Pour la municipalité l'organisation des activités périscolaires est lourde. Outre la question budgétaire, avec un budget de 150 à 200€ par enfant (source : Association des Maires de France), il faut trouver des intervenants, organiser l'accueil des enfants, réorganiser les temps de travail du personnel municipal (agents de la périscolaire, atsem, agents du centre aéré ...).

Le défi est grand, sachant que la qualité des activités proposées est un enjeu majeur, pour ne pas allonger une temps de garderie mais bien construire des propositions profitables aux enfants, complémentaires des activités scolaires. Aujourd'hui cinq orientations sont explorées : activités sportives, activités artistiques et créatives (musique, chant, écriture, calligraphie, dessin, photo ...), activités de repos (relaxation, jeux de société, écoute musicale, contes ...), activités multimedia (films à visionner, blogs ...), apprentissage citoyen (découverte du village, jardinage collectif, cuisine ...).

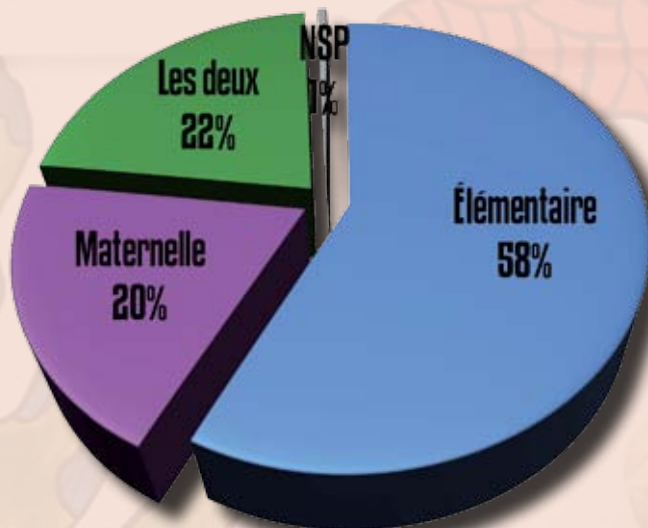
Un certain nombre de réticences subsiste : crainte d'alourdir la semaine des plus jeunes, complexité de l'organisation, place des associations ... Le dialogue avec les associations est une prochaine étape, majeure, car elles vont forcément être impactées par cette réforme avec les activités du mercredi matin à déplacer. L'implication de leurs forces et de leurs compétences dans la tenue des activités périscolaires est une donnée à nécessairement intégrer. Autour des rythmes de l'enfant s'articulent aussi les rythmes sociaux, les rythmes de la famille et cette réforme entraîne de grands changements, pour les enfants, leurs familles, les enseignants, le personnel municipal et les structures de vie collective.

Les résultats du questionnaire, arrêtés au 2 avril

Pour anticiper sur l'organisation à venir, la municipalité a souhaité vous interroger sur vos intentions dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires : inscriptions aux temps péri-éducatifs, au centre aéré ... mais aussi préférence pour le mercredi ou le samedi matin travaillé.

Vous trouverez, sous la forme d'une foire aux questions, les réponses aux questions les plus souvent posées, sur le site de la commune, à l'adresse www.letouvet.com/100%pratique/vie_scolaire.

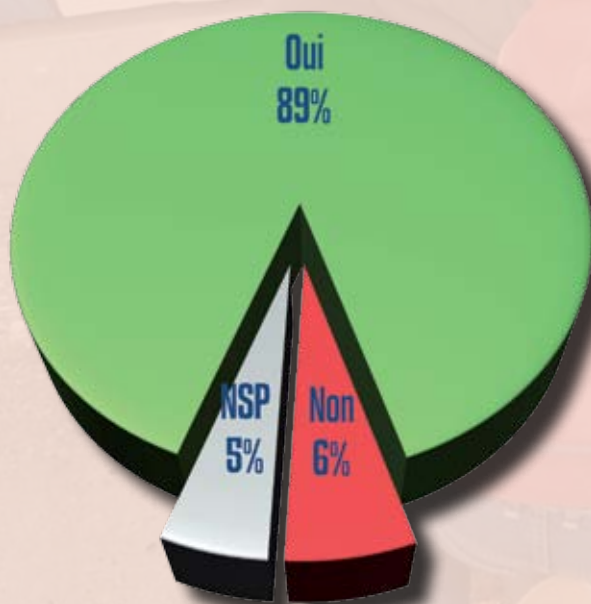
Question 1 : vos enfants fréquenteront à la rentrée 2013 l'école maternelle, élémentaire, ou les deux ...



(NSP- Ne sait pas)

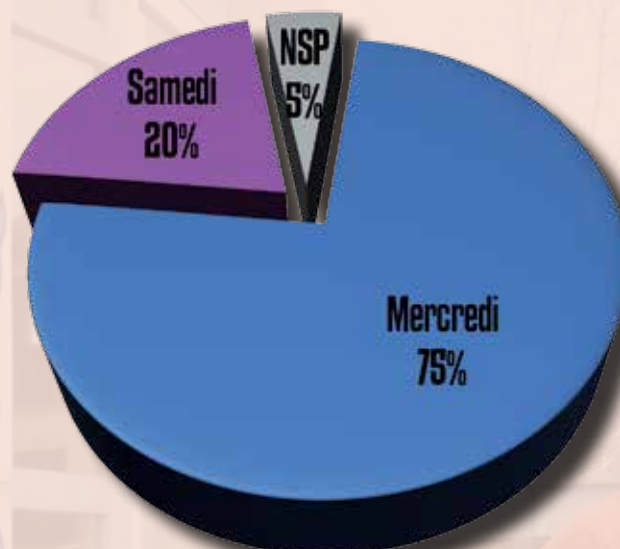
→ Vous avez été plus de 160 familles à répondre à ce questionnaire

Question 2 : vous inscrirez vos enfants aux activités péri-scolaires ...



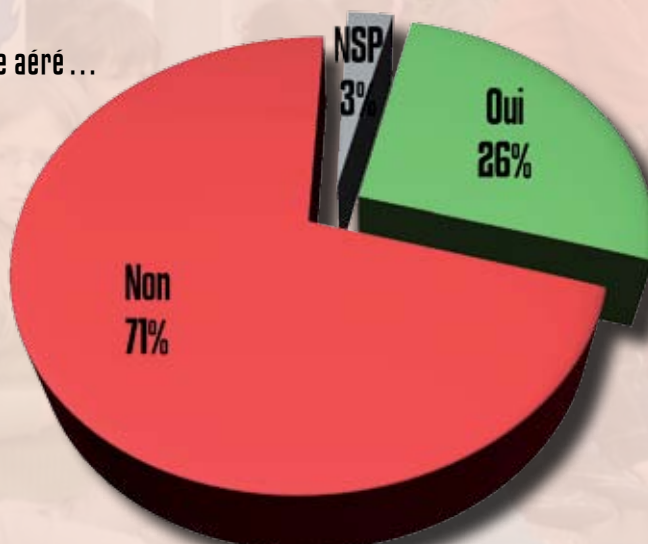
→ 89% d'entre vous inscriront leurs enfants aux temps péri-scolaires

Question 3 : le retour à 4,5 jours doit se faire le samedi ou le mercredi ...



→ 75% d'entre vous souhaitent que le mercredi matin soit la demi-journée travaillée

Question 4 : vous inscrirez vos enfants au centre aéré ...



→ 26% d'entre vous inscriront leurs enfants aux Grappaloups le mercredi après-midi

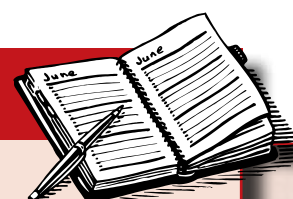
À noter

Une réunion d'information organisée par les acteurs de la concertation, municipalité, enseignants, parents d'élèves délégués, vous est proposée le 18 avril à 20h30 à la mairie.

Nous sommes tous convaincus que tout ne sera pas réussi dès 2013 ou 2014, mais la municipalité souhaite remercier d'ores et déjà l'ensemble des acteurs de la concertation pour la qualité des échanges et la volonté de « faire ensemble ». Cela devrait se concrétiser par la rédaction collective d'un projet éducatif territorial, à l'échelle de la commune.

À suivre, les dates à retenir :

- Réunion avec les associations, le lundi 8 avril à 20h30
- Réunion publique, le jeudi 18 avril à 20h30
- Groupes de travail autour du projet éducatif du 16 avril au 6 juin à 18h. Si vous êtes intéressé, faites vous connaître auprès des parents délégués.



Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 février et le 5 mars



Associations

Fixation des tarifs du tennis, reconduits à l'identique de 2012 (05/02/13)

Abonnement	Habitants de la commune	Extérieurs à la Commune
Annuel Individuel adulte (+18ans)	48 €	64 €
Annuel Famille	79 €	97 €
Annuel Individuel (-18ans)		33 €
Annuel Individuel (+18 ans, étudiant - 25ans)	32 €	48 €
Tarifs horaires		
- Lorsque l'un des deux joueurs est abonné	5,10 €	5,10 €
- Lorsque les deux joueurs ne sont pas abonnés (pour les deux joueurs).	10,10 €	10,10 €
Caution de la clé : (montant non encaissé).	15 €	15 €
Accord à l'unanimité		



Bibliothèque

Convention Giboulivres (05/02/13)

Dans le cadre du partenariat des médiathèques municipales de Domène, Le Versoud, Froges, Villard Bonnot, Le Touvet, Crolles, Bernin, Biviers et Saint-Ismier, pour développer le goût de la lecture chez les enfants et les adolescents, favoriser un travail de réflexion sur les écrits des auteurs jeunesse avec leur public en organisant des rencontres tous publics et des rencontres scolaires, accompagner un travail scolaire avec des classes maternelles et élémentaires, ainsi qu'avec les collégiens de ces communes, préparer les séances tous-publics avec d'autres structures associatives et communales. La manifestation est prévue du 17 au 19 avril, avec deux auteurs, Claire Cantais et Béatrice Fontanel, à la bibliothèque et dans les écoles maternelle et élémentaire. Coût pour la commune : 425 €.

Accord à l'unanimité



Demande de subvention à la Communauté de Communes du Grésivaudan (05/03/13)

Pour poursuivre l'équipement numérique de la bibliothèque, il est demandé une subvention de 7085 € pour acheter 10 tablettes numériques (~500 € l'une), 5 liseuses, les applications et logiciels nécessaires, des livres numérisés.

Accord à l'unanimité



Divers

Demande de subvention au Conseil Général de l'Isère et à la Communauté de Communes du Grésivaudan au titre du petit patrimoine (05/02/13).

Pour procéder à la restauration de l'ancienne horloge de la mairie, place de l'école.

Accord à l'unanimité



Actualisation du règlement et des tarifs du marché du samedi matin (05/03/13)

Ce règlement datait de 2002. Depuis, diverses réglementations ont changé, concernant les documents administratifs notamment pour l'attribution des places, fixes ou permanentes, le système d'abonnement, etc. Les tarifs sont fixés à 50 centimes d'euro le mètre linéaire pour les commerçants permanents et à 80 centimes pour les passagers pendant une matinée. L'abonnement peut s'obtenir au bout d'un an de présence. Pour les abonnés, en cas d'absence de longue durée (pour maladie par exemple), l'emplacement est conservé.

Accord à l'unanimité



Écoles

Convention avec la Communauté de Communes du Grésivaudan pour les sorties piscine des élèves de l'école primaire (05/03/13)

Renouvellement annuel, pour permettre aux élèves de CP-CE1 d'aller à la piscine, sous la responsabilité des enseignants, pour apprendre à nager. Une cinquantaine d'élèves du Touvet s'y rendent. Le tarif par élève est de 19,20 € pour 10 séances ; s'y ajoute la rémunération du maître-nageur : 27,88 € par séance. Le coût global annuel pour la commune est d'environ 4 000 €.

Accord à l'unanimité



Environnement

Délibération de principe sur l'engagement de la commune dans un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) (05/03/13).

La commune du Touvet a décidé de s'engager dans la réalisation d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Rappelons que la réduction des gaz à effet de serre et la diminution de la dépendance énergétique représentent un enjeu capital pour notre pays et notre planète.

Dès 2007, le Conseil européen a adopté les objectifs suivants :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% d'ici 2020
- augmenter l'efficacité énergétique afin d'économiser 20 % de la consommation énergétique de l'UE par rapport aux projections pour l'année 2020,
- porter à 20 % la part d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale de l'UE d'ici 2020,
- porter à 10 % minimum la part de biocarburants dans la consommation totale des véhicules d'ici 2020.

La Loi Grenelle II (2010) fait obligation aux départements, aux communes et aux communautés de Communes de plus de 50 000 habitants d'élaborer avant décembre 2012 un Plan Climat-Énergie Territorial. C'est ce qu'a réalisé la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Le Touvet souhaite s'inscrire dans le prolongement de cette démarche intercommunale.

Accord à l'unanimité



Finances

Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement nouvelles (05/02/13)

Avant le vote du budget, l'article L1612 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) permet de prendre une délibération d'ouverture de crédits dans la limite du quart de ceux de l'année précédente. Accord dans la limite de 50 000 €.

Accord à l'unanimité

Demande de garantie d'emprunt par la Société Dauphinoise de l'Habitat (SDH) dans le cadre de la construction du bâtiment collectif en accession sociale à la propriété Rue de Champet (05/02/13).

Pour garantir 4 prêts : PLUS : 98 467,50 €, PLUS foncier : 34 617 €, PLAI : 44 184 €, PLAI foncier : 11 046 €. La Caisse des Dépôts et Consignations exige que chaque demande de prêt soit détaillée dans la délibération ; Il convient donc de préciser la délibération prise en septembre 2012.

Accord à l'unanimité

Urbanisme

Don de terrain à la commune : ZA du Bresson, rue des Corvées (05/02/13)

Pour aménager la zone située le long de la rue des Corvées devant les commerces, don par la copropriété des Grandes Terres, d'une parcelle, cadastrée section AE n°148p d'une surface de 230 m², cédée gratuitement à la commune.

Accord à l'unanimité

Vente d'un terrain communal dans la ZA du Bresson : parcelle AE 211 (05/02/13)

Terrain d'une superficie de 899 m², à un prix de 75 € HT le m².

Accord à l'unanimité

Achat de terrain aux Corvées (05/02/13)

En zone à urbaniser, non constructible, cadastré section AE n° 106, d'une superficie de 3377 m² à un prix de 5 € HT le m².

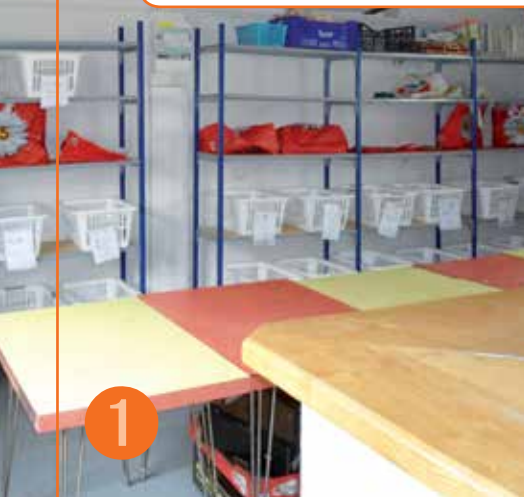
Accord à l'unanimité

Avenant à la convention signée avec le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) (05/02/13)

Pour préciser que les aides versées jusqu'alors au Conseil Général de l'Isère le seront désormais directement aux communes.

Accord à l'unanimité

Zoom sur les travaux



1

1 Un nouveau local pour la Banque alimentaire

Pour des raisons de confidentialité, la Banque alimentaire a changé de local et investit 30 m² entièrement rénovés par les services techniques, du sol au plafond : peintures des sols et des murs, réfection et isolation du plafond, éclairage du local et nouveau câblage, aménagements intérieurs et rangements adaptés.

2

2 Reprise de la toiture d'un des bassins de la frette pour assurer son étanchéité.

3

3 Remplacement pour la troisième fois de la figurine Zoé à la frette, élément urbain de sécurité routière.

Ce petit personnage est un élément dissuasif de la vitesse des automobilistes au carrefour. Après deux accidents depuis 2009, Zoé a été volée. Le coût pour la commune est de 1 000 € à chaque fois.

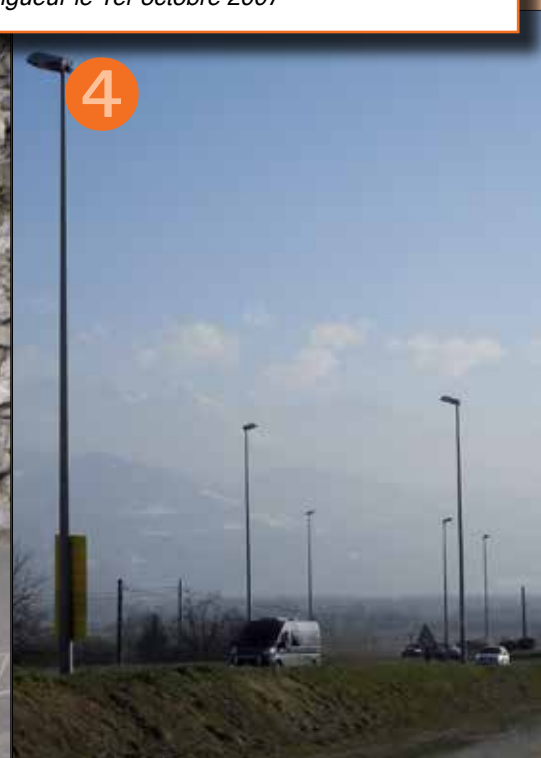
2



3



4



4

4 Modification de l'éclairage du rond point du Touvet.

Les 18 lampadaires de l'entrée du Touvet ont été équipés fin décembre-début janvier de ballast électronique bi-puissance pour diminuer l'intensité lumineuse pendant 7 heures durant la nuit, économiser l'énergie (-20%) et la facture de la commune.

Rappel : une obligation légale de fin de travaux ! Le saviez-vous ?

Vous avez bénéficié d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable. Vous devez signaler la fin des travaux en remplissant une déclaration d'achèvement et de conformité des travaux réalisés. Ce document est fourni par la mairie avec l'arrêté d'accord ; il est aussi téléchargeable sur internet (cerfa 13408*01).

A réception, l'administration dispose d'un délai de 3 à 5 mois pour procéder à un contrôle. Si les travaux ne sont pas conformes, vous serez mis en demeure de déposer un permis de construire modificatif, ou de mettre les travaux en conformité avec le permis.

Réforme entrée en vigueur le 1er octobre 2007



Naissances

Le 5 décembre 2012 : Aliya ANNABI
 Le 11 décembre 2012 : Roméo SOBRAL
 Le 20 décembre 2012 : Eléna LAZARETH
 Le 24 décembre 2012 : Myrtille SUGIER CAILLIS
 Le 29 décembre 2012 : Niels VALLET

Le 1er janvier 2013 : Laura PLANCHE
 Le 3 janvier 2013 : Léa MIASKO
 Le 16 janvier 2013 : Audran FLEURY
 Le 24 janvier 2013 : Titouan LAJUGIE
 Le 14 février 2013 : Livia BELLOT
 Le 15 février 2013 : Lara YIGIT

Mariages

Le 16 février 2013 : Olivier LACAZE et Violetta GLADILINA

Décès

Le 11 décembre 2012 : Viviane BRUN, épouse MAPS
 Le 24 décembre 2012 : Paul GOY
 Le 28 décembre 2012 : Rita TESCAROLLO, veuve BRASOLIN
 Le 16 janvier 2013 : Marcelle COMMETTE, veuve PIRAS
 Le 21 janvier 2013 : Colette MOREL, veuve PERROUX
 Le 31 janvier 2013 : Paulette ASTIER, veuve MAGNIN
 Le 5 février 2013 : Françoise BRONNER, veuve COMBET
 Le 9 février 2013 : Roger JAYME
 Le 15 février 2013 : Firmin TARDY-COVET
 Le 18 février 2013 : Madeleine DOBRAN, veuve AIESE



Réforme des mesures d'autorisation de sortie du territoire des enfants mineurs

Nous vous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie de territoire tant individuelles que collectives (voyages scolaires à l'étranger ou colonies de vacances) sont supprimées concernant les enfants mineurs français. Idem pour le laissez-passer préfectoral qui pouvait encore être délivré pour les mineurs de moins de quinze ans qui se rendaient, sans titre, en Belgique, en Italie, au Luxembourg et en Suisse.

En conséquence, un mineur français peut franchir les frontières sans autorisation de sortie de territoire, dans l'ensemble de l'Union Européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse, au Lichtenstein, à Monaco, en Andorre, à Saint-Martin et au Saint-Siège, à condition :

- D'être muni de son seul passeport en cours de validité,
- Ou avec sa seule carte nationale d'identité en cours de validité

Les demandeurs peuvent consulter la rubrique « entrée et séjour » du site « Conseils aux voyageurs » du ministère des affaires étrangères et européennes : www.diplomatie.gouv.fr

Petites Annonces

Massages bien-être

Praticienne en massages bien-être agréé par la FFMBE, je vous accueille au hameau de la Frette. Les massages que je propose s'adaptent à chacun en fonction de son besoin du moment et de sa recherche de bien-être. À deux pas de chez vous, je vous invite à venir vivre cette parenthèse pour ne penser qu'à vous et à votre ressenti.

Mes massages sont pratiqués sur table chauffée avec des huiles essentielles et végétales variées qui proviennent exclusivement de l'agriculture biologique. L'ambiance feutrée et chaleureuse s'accompagne de senteurs, de couleurs et de musique pour vivre pleinement ce moment d'évasion...

Contact :

Magali CHABOUD



La Solution !

Une Société Multi-Services, en mesure de vous aider au quotidien. Appelez-nous pour tout ce qui concerne :

petits transports, livraisons, retraits de mobiliers dans différentes enseignes, montage des meubles en kit, débarrasage de maisons, déchetterie (végétaux, appareils-ménagers, etc.), rangement bois de chauffage, tonte de jardins, nettoyage de piscines.

Tarifs : 30 € TTC de l'heure

Contactez-nous ; quelle que soit votre demande, nous l'étudierons ensemble afin de vous satisfaire.

La Solution ! Société Multi-Services
 Yann Morlec
 06 70 53 08 08

Regards sur...

Inauguration de la bibliothèque Un méli-mélo de mots

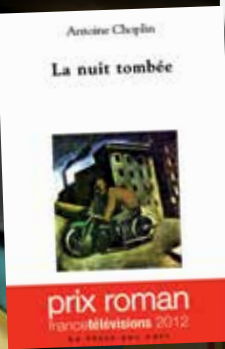


Atelier « hérisson »

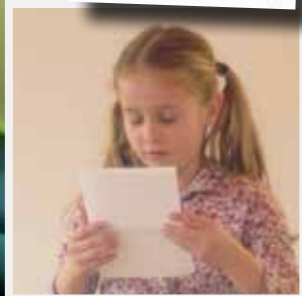
Trente participants « s'y sont pliés et piqués » et quarante hérissons ont vu le jour pendant l'atelier de récup animé par Véronique et Annie du Club Détente et Loisirs.



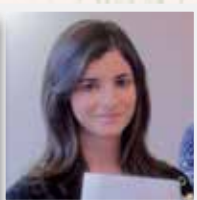
Atelier de slam pour toutes les générations animé par Kathy Ko et KiffTout de l'association « les Métro Textuels ».



Rencontre entre Antoine Choplin et ses lecteurs autour de son œuvre où les personnages survivent à la barbarie grâce à l'art et la poésie.



Déchainement de mots, slamés par « les Métro Textuels » ou chuchotés, soufflés, balancés et dansés par « les Zinzins ».



Diplôme de la meilleure dictée remis à Oriane Veillen pour les moins de 16 ans et à Dominique Descaziaux pour les adultes.



Prix du concours « dis-moi dix mots » à Alison Alliotte-Gerbaud (cat. enfant), Sophie Rouvre (cat. adulte), la Maison Saint-Jean (cat. collectivité adultes) et nounou Valérie (cat. collectivité enfants) pour les structures collectives.

Inauguration officielle, en présence de François Brottes, député, Georges Bescher, conseiller général, Francis Gimbert, président de la communauté de communes, et de nombreux élus.